



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Questionnaire de positionnement reprise de biens familiaux

Régime de la déclaration	OUI	NON
Déclaration d'exploiter un bien familial (article L.332-2 - II du code rural et de la pêche maritime)		
Le bien que vous envisagez de mettre en valeur est-il transmis par donation ou location ou vente ou succession d'un parent ou allié jusqu'au 3ème degré inclus (lien de mariage exclu) ?		
Le bien que vous envisagez de mettre en valeur a-t-il été détenu par un parent ou allié jusqu'au 3ème degré depuis 9 ans au moins ? <i>Par exemple :</i> 1) le parent l'a détenu 9 ans avant d'en faire donation au fils, 2) le père l'a détenu 6 ans puis, à son décès, la mère pendant une durée de 4 ans avant d'en faire bénéficier sa fille ...		
Justifiez-vous des conditions de capacité ou d'expérience professionnelles (énumérées dans le précédent tableau) ?		
Les biens sont-ils libres de location ?		
Les biens sont-ils destinés : - à l'installation d'un nouvel agriculteur ? - à la consolidation de l'exploitation du déclarant et dans la limite, après reprise, de 110 hectares ?		

Si vous avez répondu « **OUI** » à **toutes les questions** (conditions cumulatives), alors vous pouvez déposer une simple déclaration.

Le modèle est à votre disposition sur le site internet des services de l'État : www.loir-et-cher.gouv.fr

[Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Agriculture](#) > [Structures](#) > [Déposer une demande d'autorisation d'exploiter](#)

Si vous avez répondu « **NON** » **au moins une fois**, vous relevez du régime de l'autorisation d'exploiter, veuillez vous référer au « Questionnaire de positionnement demande d'autorisation d'exploiter ».